

**CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2015**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2015 APPROUVE A L'UNANIMITE**  
**PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JANVIER 2016.**

La séance débute à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Claude CHAPPUIS, Maire de Challex,

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 2 décembre 2015

**Présents :** Patricia ALTHERR, Fabien BELOTTI, Valérie BURINE, Claude CHAPPUIS, Sophie COLLET, Emmanuelle JAN, Christian JOLIE, Stéphanie LOVENJAK, David PERAY, Frédéric PERICARD, Michel PETER, Denis RAQUIN, Sandrine SHAW, Jean-Pierre SZWED.

**Absents ayant donné procuration :** Brigitte FLEURY donne procuration à Michel PETER.

**Secrétaire de séance :** Michel PETER.

**Invitée :** Charlotte BREUILH.

**Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 2 novembre 2015.**

Christian JOLIE a deux corrections : Page 3, il y a « 1800 à 2100 » au lieu de « 18h00 à 21h00 » et ainsi qu'en page 4 « bel article sur la gestion des déchets » au chapitre Affaires Intercommunales.

Claude CHAPPUIS souhaite que soit enlevé un paragraphe en questions diverses concernant Valérie BURINE.

**Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité (avec abstention de Denis RAQUIN excusé lors de ce conseil).**

**RAPPORTS DES COMMISSIONS**

**Commission finances (Michel PETER)**

☛ Michel PETER fait circuler les différents tableaux concernant la situation comptable par section de l'année 2015 en dépenses et recettes et confirme le versement de la subvention du Conseil départemental de 8023€ HT pour les amendes de police soit 15% du coût du goudronnage du parking de l'espace Sanfely.

Il confirme à Christian JOLIE que le feu d'artifice a bien coûté 3 000€.

En recette de fonctionnement, la somme et les intérêts des Anges de l'Eternel ont été reçus soit environ 178 000€ et 25 000€.

Christian JOLIE constate que le montant des intérêts n'est donc pas de 15 000€ mais de 25 000€, c'est alors une bonne nouvelle.

De nombreuses dépenses d'investissement ont été réglées : matériel de bar Joseph, taxe d'aménagement de la salle d'animation, 6<sup>ème</sup> appel de fond, dernier montant OBM.

Christian JOLIE revient sur le poste 6232, celui concernant les fêtes et les cérémonies et constate que son montant est de 9 500€ en 2015 alors qu'il était de 3 800€ en 2010. Michel PETER répond que des sommes placées avant sur d'autres articles sont désormais placées ici.

Une commission finances sera bientôt programmée pour préparer le budget.

**Commission travaux, environnement, sécurité et voirie (Claude CHAPPUIS)**

☛ Il n'y a pas eu de réunions, Claude CHAPPUIS a fait des demandes de devis. Demain, STPFA doit commencer les travaux du chemin des Charmilles, de la RD89 jusqu'au point vert. Une commission est prévue le 15 décembre à 20h30. Markosol doit finaliser les travaux dès qu'il fera beau.

Route de la Plaine et Chemin de Gaillardin, les travaux ont été finalisés et réceptionnés par la CCPG.

Michel PETER demande ce qu'il en est du panneau « stop » chez Mme GLASS ? Claude CHAPPUIS répond que le mieux serait d'installer un ralentisseur au sol démontable.

Frédéric PERICARD demande où en est l'hypothèse d'éteindre les lampadaires une partie de la nuit à Mucelle ? Claude CHAPPUIS répond que l'on est en plein hiver, il faut faire une délibération pour la prochaine fois. L'idée serait d'éteindre toute la rue de 0h00 à 5h00.

**Commission bâtiments (David PERAY)**

☛ La commission s'est réunie le 12 novembre et a discuté de la rénovation de l'appartement de l'école qui a du retard. Elle va chercher des entreprises pour les travaux. Les sanitaires ont 40 ans et n'ont jamais été rénovés.

☛ Concernant la salle d'animation la sono doit être installée courant décembre, les finitions sont en cours et le nom sera bientôt posé. Claude CHAPPUIS confirme que la commission doit choisir entre différents modèles de lettrage. Il va aussi falloir contrôler le limiteur de son qui n'est pas fonctionnel. Ce système doit couper le son pendant 10 minutes s'il est trop fort. Au bout de trois fois, la sono est bloquée et il faut un technicien pour le remettre en route. Tout cela sera indiqué dans le règlement.

Pour ce qui est du chauffage et de la ventilation, il y a eu plusieurs interventions des entreprises et des fabricants, cela ne fonctionne toujours pas. On va essayer de refuser le matériel. L'idée serait de changer les CTA et les pompes à chaleur car l'entreprise a bâclé son travail. La situation commence à être tendue. Le remplacement serait aux frais de l'installateur qui cumule des pénalités depuis le 29 septembre, la somme devient importante.

Un débat s'instaure sur ces questions.

☛ Le marché public concernant le mobilier passe en délibération ce jour.

☛ Le budget de l'année 2016 : rénovation salle des fêtes, rénovation mairie avec le CAUE, peinture et éclairage du groupe scolaire.

Prochaine commission le 10 décembre à 20h30.

Frédéric PERICARD est inquiet pour le spectacle de la Grappe, il demande quels sont les délais ? Un débat s'instaure.

#### **Commission personnel (Claude CHAPPUIS)**

☛ Rien à signaler

#### **Commission urbanisme (Claude CHAPPUIS)**

☛ Tout le monde a reçu un courrier à propos du projet « Les Vignes du Léman » à la place de l'Ecureuil avec une crèche au rez-de-chaussée. Il explique le dossier, les débats en commission d'urbanisme et l'évolution du projet. Christian JOLIE tient à souligner qu'il a toujours été contre ce projet. Le dossier a été envoyé en sous-préfecture, Claude CHAPPUIS attend le retour du contrôle de légalité.

Claude CHAPPUIS rappelle qu'il est possible de modifier le zonage du PLU sur ces parcelles afin de régler la question. Par contre, il risque d'y avoir trois immeubles à la place et non pas un seul. Michel PETER demande : si l'on reçoit l'aval de la sous-préfecture, le projet se réalisera-t-il ? Claude CHAPPUIS répond qu'il va y avoir un recours de la personne ayant posé les 76 questions. Sandrine SHAW demande pourquoi la commune attend l'avis de la Préfecture après avoir accepté ce dossier ? Charlotte BREUILH lui explique la procédure.

#### **Commission communication (Denis RAQUIN)**

☛ Le calendrier 2016 des réunions de la commission a été fixé à raison d'une séance par mois.

☛ Le site internet est en cours, avec Michel PETER ils ont fait une formation WordPress au CRI à Gex le 19 novembre dernier.

☛ Denis RAQUIN annonce que l'annuaire des associations de la CCPG disponible sur le web compte actuellement moins de 7 noms d'associations challaisiennes alors que la commune en compte plus de 25. Il est nécessaire de la compléter pour qu'elles apparaissent toutes sur le nouveau site. Il contactera Fabien BELOTTI et le secrétariat pour effectuer cette mise à jour.

☛ Petit Challaisien : Sophie COLLET rappelle qu'elle a besoin de volontaires pour le mot de l'élu.

Prochaine commission le 19 janvier à 19h30.

#### **Commission association (Fabien BELOTTI)**

☛ Fabien BELOTTI remercie tous ceux qui participent aux AG.

Il a reçu toutes les demandes de subventions pour le budget 2016.

Point-Virgule a reçu une subvention exceptionnelle.

La commission a travaillé sur le règlement de la nouvelle salle, il remercie Patricia ALTHERR et Valérie BURINE pour leur travail.

En 2016, il souhaite que la commune investisse dans des panneaux d'affichages pour les associations. Christian JOLIE remarque que la commune veut faire des économies d'énergie et là, on parle d'installer des panneaux lumineux. C'est pourtant agréable de voir des affichages à l'ancienne dans les petits villages comme Challex. Stéphanie LOVENJAK rappelle qu'il y a déjà le panneau de la mairie. Un débat s'instaure sur ces panneaux.

#### **Commission éducation (Patricia ALTHERR)**

☛ Le Conseil d'école s'est bien passé.

Elle fait le bilan de la réunion du PEDT.

Pour le ski aux NAP, il y a actuellement 20 élèves inscrits.

Le retour du sondage des NAP est relativement bon.

Prochaines réunions : PEDT le 10 décembre à 18h30 et Commission éducation le 16 décembre à 20h30.

#### **Commission affaires sociales (Stéphanie LOVENJAK)**

☛ Le CCAS s'est réuni le 5 novembre pour parler du repas des anciens qui aura lieu le 10 avril 2016.

☛ Stéphanie LOVENJAK a rencontré les assistantes sociales du Pays de Gex.

#### **Affaires intercommunales (Claude CHAPPUIS)**

☛ Jeudi soir, un important vote a eu lieu sur la gestion des déchets et le tarif de l'eau et ses moyens de gestion.

☛ Claude CHAPPUIS informe Christian JOLIE que concernant l'étude du cabinet Algoé, le Vice-Président de la CCPG en charge de l'aménagement du territoire n'a jamais voulu lui donner le coût total. Christian JOLIE confirme qu'il est toujours difficile d'obtenir ce genre de renseignements. Claude CHAPPUIS attend une réponse. Christian JOLIE répond que ce n'est pas pour polémiquer, juste pour savoir.

Les élus débattent sur le projet de tram et ses allers et retours.

Frédéric PERICARD demande ce qu'il en est du bus de Challex ? Claude CHAPPUIS répond qu'il n'a pas d'informations du GLCT. Frédéric PERICARD informe les élus que le bus est souvent plein, il doit même refuser jusqu'à 8 personnes.

Emmanuelle JAN ajoute qu'il faudrait un arrêt de plus les soirs, un peu plus tard, il y a beaucoup de demandes. Christian JOLIE dit qu'il faudra faire attention au contrat qui de mémoire doit prendre fin en 2016 ou 2017 et qu'il serait important d'envoyer un courrier pour montrer l'intérêt que l'on porte à cette ligne de transport. Les élus débattent sur le bus et les priorités.

## Délibérations

### Délibération 94-2015

#### **Objet : Décision budgétaire modificative n°7.**

Une DM est nécessaire pour équilibrer le budget avant sa clôture à la fin de l'année.

Il manque 1530€ pour payer la facture à Interpublidté (signalétique intérieure de la bibliothèque), il convient donc de prendre 1530€ en dépenses imprévues d'investissement.

Afin de payer la facture à Orange pour l'étude et les travaux de câblage à Mucelle d'un montant de 2504.57€, il faut prendre cette somme à l'article 2313-360 pour la mettre sur le bon article 21538-360.

Il convient aussi de prendre 856.94€ en dépenses imprévues d'investissement afin de placer cette somme à l'article 2033-364 pour régler les frais d'annonces pour le marché public du mobilier de la salle animation.

Enfin, par sécurité, il est pris 30 000€ en dépenses imprévues d'investissement afin de les transférer à l'article 2188-364, ceci afin de pouvoir payer la vaisselle, le futur mobilier de la salle des fêtes et les devis Tam-Tam.

Après l'ensemble des mouvements, il reste 43 759,52€ en dépenses imprévues d'investissement.

#### **Section investissement :**

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2135-332	Opération bibliothèque – Installations générales, agencements, aménagements	+ 1530.00	
2313-360	Opération Mucelle – Immobilisations corporelles Constructions	- 2504.57	
21538-360	Opération Mucelle – réseaux divers	+ 2504.57	
2033-364	Opération salle d'animation – frais d'insertion	+ 856.94	
2188-364	Opération salle d'animation – autres immobilisations corporelles	+ 30 000	
020	Dépenses imprévues	- 32 386.94	
	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** les modifications telles que présentées ci-dessus par Monsieur le Maire ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de les appliquer.

### Délibération 95-2015

#### **Objet : Attribution marché mobilier pour la salle d'animation Jean-Antoine Lépine.**

Le marché public de type MAPA pour la fourniture de chaises, de tables et de chariots de manutention pour la salle d'animation, a été lancé du 6 au 23 novembre 2015.

La commission MAPA s'est réunie le 26 novembre 2015.

Plusieurs entreprises ont candidaté :

- Rodet
- Arro
- Le Bureau Européen
- Espace et Fonction
- Technic bureau
- Altrad diffusion
- Ain bureau Class
- Vachoux
- DPC (pli arrivé hors délai)

La commission MAPA souhaite choisir l'entreprise ALTRAD DIFFUSION.

Les critères de sélection étaient le prix, la qualité et les délais de livraison. Cette entreprise allie un ensemble de points forts sur les trois critères.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

- **ATTRIBUE** le lot unique à l'entreprise ALTRAD DIFFUSION pour un montant de 20 356.55 HT soit 24 427.86 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

**Débat :** Michel PETER demande s'il y a un nouveau devis ? Claude CHAPPUIS répond qu'il en a reçu un avec des tampons supplémentaires pour les chaises. Il va demander la gratuité des tampons.

Christian JOLIE demande si l'offre la moins disante a été choisie ? David PERAY répond que non, ils ont choisi le meilleur rapport qualité prix. Les moins chers étaient vraiment très bas de gamme. Frédéric PERICARD rappelle que les chaises et tables actuelles n'avaient pas de mécanismes et ont duré trente ans. Emmanuelle JAN ajoute que les chaises et les tables ont été essayées par la commission MAPA. Christian JOLIE confirme que c'est important de ne pas toujours choisir le moins disant et d'exiger de la qualité. Emmanuelle JAN précise qu'il y avait souvent le même modèle de produit à des prix différents.

<b>Délibération 96-2015</b>
-----------------------------

**Objet : Longueur de la voirie communale – modification.**

Jusqu'à présent la longueur de la voirie communale était de 15 996 mètres.

La commune ayant récupéré la rue des Noisetiers d'une longueur de 75 mètres, il convient de modifier la longueur de la voirie communale.

Cette donnée est importante car elle permet de calculer la répartition de la dotation globale de fonctionnement pour l'année 2016, la délibération modifiant la longueur de la voirie communale doit ainsi être prise avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la nouvelle longueur de la voirie communale soit 16 071 mètres.

**Débat :** Claude CHAPPUIS informe les élus que certaines communes comme Grilly font entrer les voies de lotissements dans leur longueur de voirie afin de toucher plus de DGF. Christian JOLIE demande si c'est une bonne chose pour la commune de récupérer toutes les voies des lotissements sachant qu'il faudra ensuite les entretenir. Claude CHAPPUIS est d'accord avec Christian JOLIE.

<b>Délibération 97-2015</b>
-----------------------------

**Objet : Approbation devis rideaux de scène – Tamtam.**

Sur le rapport de David PERAY et Claude CHAPPUIS.

Plusieurs devis ont été demandé afin d'installer un rideau de scène dans la nouvelle salle d'animation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le devis de l'entreprise Tamtam pour un montant de 10 562.88€ TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce devis.

**Débat :** David PERAY explique le dossier. Un premier devis avait été reçu avec un rideau motorisé. Il a fait baisser le prix. Michel PETER demande quelle est la durée de la garantie ? David PERAY répond qu'elle est de un an. Frédéric PERICARD demande si ces rideaux sont anti feu ? Fabien BELOTTI confirme qu'ils sont aux normes. Christian JOLIE dit que, dans les délibérations, il serait bien d'avoir les prix des autres devis. Il rappelle que si la commune a des contrôles, il faudra se justifier.

<b>Délibération 98-2015</b>
-----------------------------

**Objet : Approbation devis projecteurs – Tamtam.**

Sur le rapport de David PERAY et Claude CHAPPUIS.

Plusieurs devis ont été demandé afin d'installer des lumières/projecteurs dans la nouvelle salle d'animation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le devis de l'entreprise Tamtam pour un montant de 6 701,90€ TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce devis.

<b>Délibération 99-2015</b>
-----------------------------

**Objet : Redevance pour l'Occupation Provisoire de Domaine Public (ROPDP) – GRDF et ERDF – Fixation du montant.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de la publication du Décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Il lui est proposé de fixer le montant de la redevance due, dans ce cas, par GRDF, en application du décret ci-dessus mentionné, à savoir :

*« Art. R. 2333-114-1. - La redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages **des réseaux de transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz**, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz, est fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant :*

$$PR'=0,35 \text{ € (plafond autorisé)*L}$$

*Où « PR' », exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine public ;*

*Et « L » représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.*

\*\*\*\*\*

Il lui est également proposé de se prononcer sur le montant de la redevance provisoire de son domaine public due par ErDF pour les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau public de transport d'électricité, également en application du décret ci-dessus mentionné, à savoir :

« Art. R. 2333-105-1. - La redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages **du réseau public de transport d'électricité** est fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant :

$$\ll PR'T = 0,35(\text{plafond autorisé}) * LT$$

Où « PR'T », exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par le gestionnaire du réseau de transport d'électricité ;

Et « LT représente la longueur, exprimée en mètres, des lignes de transport d'électricité installées et remplacées sur le domaine public communal et mises en service au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

**DECIDE de fixer les redevances pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux :**

- A 0,35 € par mètres (montant plafond) pour les travaux sur des ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz ;
- A 0,35 € par mètres (montant plafond) pour les travaux sur des ouvrages du réseau public de transport d'électricité.

Délibération 100-2015
-----------------------

**Objet : Résidences secondaires – majoration de la taxe communale d'habitation.**

Sur le rapport de Claude CHAPPUIS,

Vu l'article 1407 ter du code général des impôts,

Parmi les spécificités du Pays de Gex, les vraies fausses résidences secondaires occupent une place de choix. La commune de Challex n'est pas épargnée et comptabilisait 64 résidences secondaires lors du recensement du début de l'année 2015.

Dans un souci d'équité, le législateur a prévu à l'article 1407 ter du code général des impôts de permettre au Conseil municipal de majorer de 20% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des « logements meublés non affectés à l'habitation principale ». Monsieur le Maire souhaiterait que cette mesure soit prise ce jour en Conseil municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de majorer la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.
- **CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**Débat :** Frédéric PERICARD demande si les habitants en résidence secondaire sont assujettis à la redevance incitative ? Claude CHAPPUIS répond qu'ils payent la même chose que les autres. Fabien BELOTTI ajoute qu'en effet, étant donné le grand nombre de fausse résidence secondaire, c'est normal qu'ils paient plus cher de taxes. Ils participent ainsi aux activités de la commune. Claude CHAPPUIS informe qu'à Ornex, ils ont récupéré ainsi 17 000€. Christian JOLIE ajoute que Pierre DUMAREST parlait de 22 000€ de mémoire. Emmanuelle JAN demande ce qu'il va se passer pour les personnes en « vraie » résidence secondaire ? Claude CHAPPUIS répond qu'ils paieront plus cher. Christian JOLIE demande quelle sera la recette pour la commune ? Michel PETER répond que le calcul est en cours avec Charlotte BREUILH.

#### Questions diverses

☞ Claude CHAPPUIS informe Frédéric PERICARD qu'un rendez-vous avec l'aubergiste sera pris dès que possible, Charlotte BREUILH s'en occupe.

☞ Sophie COLLET parle du repas de la Grappe, toutes les personnes souhaitant y aller devront lui envoyer un mail.

☞ Christian JOLIE souhaite évoquer le courrier adressé par Point-Virgule à tous les élus. Claude CHAPPUIS répond qu'elle était destinée à la remarque de Brigitte FLEURY dans un des comptes rendus de conseil. Claude CHAPPUIS trouve cela aberrant. Valérie BURINE ajoute que Brigitte FLEURY n'est pas contre la bibliothèque, attention aux propos des élus dans les comptes rendus, cela peut porter à confusion. Denis RAQUIN confirme que les propos ont été mal interprétés et rappelle le travail indispensable que réalisent les bénévoles pour la bibliothèque. Claude CHAPPUIS ajoute qu'il avait déjà prévenu les membres de la bibliothèque qu'il trouvait que les heures d'ouverture étaient trop peu nombreuses (6 h par semaine pendant les périodes scolaires). Les élus débattent de ce sujet. Emmanuelle JAN ajoute que ce courrier est très bien car il a permis de clarifier le travail réalisé en dehors des heures d'ouverture au public.

☞ Christian JOLIE souhaite évoquer le courrier concernant le projet « Les Vignes du Léman », il demande si une réponse sera faite ? Claude CHAPPUIS répond qu'une réponse sera bien entendu faite.  
Un débat s'instaure sur ce projet.

---

**Prochain Conseil municipal le 4 janvier 2016**

**La séance est levée à 22h22.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2015**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2015 APPROUVE A L'UNANIMITE**  
**PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JANVIER 2016.**

La séance débute à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Claude CHAPPUIS, Maire de Challex,

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 2 décembre 2015

**Présents :** Patricia ALTHERR, Fabien BELOTTI, Valérie BURINE, Claude CHAPPUIS, Sophie COLLET, Emmanuelle JAN, Christian JOLIE, Stéphanie LOVENJAK, David PERAY, Frédéric PERICARD, Michel PETER, Denis RAQUIN, Sandrine SHAW, Jean-Pierre SZWED.

**Absents ayant donné procuration :** Brigitte FLEURY donne procuration à Michel PETER.

**Secrétaire de séance :** Michel PETER.

**Invitée :** Charlotte BREUILH.

**Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 2 novembre 2015.**

Christian JOLIE a deux corrections : Page 3, il y a « 1800 à 2100 » au lieu de « 18h00 à 21h00 » et ainsi qu'en page 4 « bel article sur la gestion des déchets » au chapitre Affaires Intercommunales.

Claude CHAPPUIS souhaite que soit enlevé un paragraphe en questions diverses concernant Valérie BURINE.

**Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité (avec abstention de Denis RAQUIN excusé lors de ce conseil).**

**RAPPORTS DES COMMISSIONS**

**Commission finances (Michel PETER)**

☛ Michel PETER fait circuler les différents tableaux concernant la situation comptable par section de l'année 2015 en dépenses et recettes et confirme le versement de la subvention du Conseil départemental de 8023€ HT pour les amendes de police soit 15% du coût du goudronnage du parking de l'espace Sanfely.

Il confirme à Christian JOLIE que le feu d'artifice a bien coûté 3 000€.

En recette de fonctionnement, la somme et les intérêts des Anges de l'Eternel ont été reçus soit environ 178 000€ et 25 000€.

Christian JOLIE constate que le montant des intérêts n'est donc pas de 15 000€ mais de 25 000€, c'est alors une bonne nouvelle.

De nombreuses dépenses d'investissement ont été réglées : matériel de bar Joseph, taxe d'aménagement de la salle d'animation, 6<sup>ème</sup> appel de fond, dernier montant OBM.

Christian JOLIE revient sur le poste 6232, celui concernant les fêtes et les cérémonies et constate que son montant est de 9 500€ en 2015 alors qu'il était de 3 800€ en 2010. Michel PETER répond que des sommes placées avant sur d'autres articles sont désormais placées ici.

Une commission finances sera bientôt programmée pour préparer le budget.

**Commission travaux, environnement, sécurité et voirie (Claude CHAPPUIS)**

☛ Il n'y a pas eu de réunions, Claude CHAPPUIS a fait des demandes de devis. Demain, STPFA doit commencer les travaux du chemin des Charmilles, de la RD89 jusqu'au point vert. Une commission est prévue le 15 décembre à 20h30. Markosol doit finaliser les travaux dès qu'il fera beau.

Route de la Plaine et Chemin de Gaillardin, les travaux ont été finalisés et réceptionnés par la CCPG.

Michel PETER demande ce qu'il en est du panneau « stop » chez Mme GLASS ? Claude CHAPPUIS répond que le mieux serait d'installer un ralentisseur au sol démontable.

Frédéric PERICARD demande où en est l'hypothèse d'éteindre les lampadaires une partie de la nuit à Mucelle ? Claude CHAPPUIS répond que l'on est en plein hiver, il faut faire une délibération pour la prochaine fois. L'idée serait d'éteindre toute la rue de 0h00 à 5h00.

**Commission bâtiments (David PERAY)**

☛ La commission s'est réunie le 12 novembre et a discuté de la rénovation de l'appartement de l'école qui a du retard. Elle va chercher des entreprises pour les travaux. Les sanitaires ont 40 ans et n'ont jamais été rénovés.

☛ Concernant la salle d'animation la sono doit être installée courant décembre, les finitions sont en cours et le nom sera bientôt posé. Claude CHAPPUIS confirme que la commission doit choisir entre différents modèles de lettrage. Il va aussi falloir contrôler le limiteur de son qui n'est pas fonctionnel. Ce système doit couper le son pendant 10 minutes s'il est trop fort. Au bout de trois fois, la sono est bloquée et il faut un technicien pour le remettre en route. Tout cela sera indiqué dans le règlement.

Pour ce qui est du chauffage et de la ventilation, il y a eu plusieurs interventions des entreprises et des fabricants, cela ne fonctionne toujours pas. On va essayer de refuser le matériel. L'idée serait de changer les CTA et les pompes à chaleur car l'entreprise a bâclé son travail. La situation commence à être tendue. Le remplacement serait aux frais de l'installateur qui cumule des pénalités depuis le 29 septembre, la somme devient importante.

Un débat s'instaure sur ces questions.

☛ Le marché public concernant le mobilier passe en délibération ce jour.

☛ Le budget de l'année 2016 : rénovation salle des fêtes, rénovation mairie avec le CAUE, peinture et éclairage du groupe scolaire.

Prochaine commission le 10 décembre à 20h30.

Frédéric PERICARD est inquiet pour le spectacle de la Grappe, il demande quels sont les délais ? Un débat s'instaure.

#### **Commission personnel (Claude CHAPPUIS)**

☛ Rien à signaler

#### **Commission urbanisme (Claude CHAPPUIS)**

☛ Tout le monde a reçu un courrier à propos du projet « Les Vignes du Léman » à la place de l'Ecureuil avec une crèche au rez-de-chaussée. Il explique le dossier, les débats en commission d'urbanisme et l'évolution du projet. Christian JOLIE tient à souligner qu'il a toujours été contre ce projet. Le dossier a été envoyé en sous-préfecture, Claude CHAPPUIS attend le retour du contrôle de légalité.

Claude CHAPPUIS rappelle qu'il est possible de modifier le zonage du PLU sur ces parcelles afin de régler la question. Par contre, il risque d'y avoir trois immeubles à la place et non pas un seul. Michel PETER demande : si l'on reçoit l'aval de la sous-préfecture, le projet se réalisera-t-il ? Claude CHAPPUIS répond qu'il va y avoir un recours de la personne ayant posé les 76 questions. Sandrine SHAW demande pourquoi la commune attend l'avis de la Préfecture après avoir accepté ce dossier ? Charlotte BREUILH lui explique la procédure.

#### **Commission communication (Denis RAQUIN)**

☛ Le calendrier 2016 des réunions de la commission a été fixé à raison d'une séance par mois.

☛ Le site internet est en cours, avec Michel PETER ils ont fait une formation WordPress au CRI à Gex le 19 novembre dernier.

☛ Denis RAQUIN annonce que l'annuaire des associations de la CCPG disponible sur le web compte actuellement moins de 7 noms d'associations challaisiennes alors que la commune en compte plus de 25. Il est nécessaire de la compléter pour qu'elles apparaissent toutes sur le nouveau site. Il contactera Fabien BELOTTI et le secrétariat pour effectuer cette mise à jour.

☛ Petit Challaisien : Sophie COLLET rappelle qu'elle a besoin de volontaires pour le mot de l'élu.

Prochaine commission le 19 janvier à 19h30.

#### **Commission association (Fabien BELOTTI)**

☛ Fabien BELOTTI remercie tous ceux qui participent aux AG.

Il a reçu toutes les demandes de subventions pour le budget 2016.

Point-Virgule a reçu une subvention exceptionnelle.

La commission a travaillé sur le règlement de la nouvelle salle, il remercie Patricia ALTHERR et Valérie BURINE pour leur travail.

En 2016, il souhaite que la commune investisse dans des panneaux d'affichages pour les associations. Christian JOLIE remarque que la commune veut faire des économies d'énergie et là, on parle d'installer des panneaux lumineux. C'est pourtant agréable de voir des affichages à l'ancienne dans les petits villages comme Challex. Stéphanie LOVENJAK rappelle qu'il y a déjà le panneau de la mairie. Un débat s'instaure sur ces panneaux.

#### **Commission éducation (Patricia ALTHERR)**

☛ Le Conseil d'école s'est bien passé.

Elle fait le bilan de la réunion du PEDT.

Pour le ski aux NAP, il y a actuellement 20 élèves inscrits.

Le retour du sondage des NAP est relativement bon.

Prochaines réunions : PEDT le 10 décembre à 18h30 et Commission éducation le 16 décembre à 20h30.

#### **Commission affaires sociales (Stéphanie LOVENJAK)**

☛ Le CCAS s'est réuni le 5 novembre pour parler du repas des anciens qui aura lieu le 10 avril 2016.

☛ Stéphanie LOVENJAK a rencontré les assistantes sociales du Pays de Gex.

#### **Affaires intercommunales (Claude CHAPPUIS)**

☛ Jeudi soir, un important vote a eu lieu sur la gestion des déchets et le tarif de l'eau et ses moyens de gestion.

☛ Claude CHAPPUIS informe Christian JOLIE que concernant l'étude du cabinet Algoé, le Vice-Président de la CCPG en charge de l'aménagement du territoire n'a jamais voulu lui donner le coût total. Christian JOLIE confirme qu'il est toujours difficile d'obtenir ce genre de renseignements. Claude CHAPPUIS attend une réponse. Christian JOLIE répond que ce n'est pas pour polémiquer, juste pour savoir.

Les élus débattent sur le projet de tram et ses allers et retours.

Frédéric PERICARD demande ce qu'il en est du bus de Challex ? Claude CHAPPUIS répond qu'il n'a pas d'informations du GLCT. Frédéric PERICARD informe les élus que le bus est souvent plein, il doit même refuser jusqu'à 8 personnes.

Emmanuelle JAN ajoute qu'il faudrait un arrêt de plus les soirs, un peu plus tard, il y a beaucoup de demandes. Christian JOLIE dit qu'il faudra faire attention au contrat qui de mémoire doit prendre fin en 2016 ou 2017 et qu'il serait important d'envoyer un courrier pour montrer l'intérêt que l'on porte à cette ligne de transport. Les élus débattent sur le bus et les priorités.

## Délibérations

### Délibération 94-2015

#### **Objet : Décision budgétaire modificative n°7.**

Une DM est nécessaire pour équilibrer le budget avant sa clôture à la fin de l'année.

Il manque 1530€ pour payer la facture à Interpublidté (signalétique intérieure de la bibliothèque), il convient donc de prendre 1530€ en dépenses imprévues d'investissement.

Afin de payer la facture à Orange pour l'étude et les travaux de câblage à Mucelle d'un montant de 2504.57€, il faut prendre cette somme à l'article 2313-360 pour la mettre sur le bon article 21538-360.

Il convient aussi de prendre 856.94€ en dépenses imprévues d'investissement afin de placer cette somme à l'article 2033-364 pour régler les frais d'annonces pour le marché public du mobilier de la salle animation.

Enfin, par sécurité, il est pris 30 000€ en dépenses imprévues d'investissement afin de les transférer à l'article 2188-364, ceci afin de pouvoir payer la vaisselle, le futur mobilier de la salle des fêtes et les devis Tam-Tam.

Après l'ensemble des mouvements, il reste 43 759,52€ en dépenses imprévues d'investissement.

#### **Section investissement :**

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2135-332	Opération bibliothèque – Installations générales, agencements, aménagements	+ 1530.00	
2313-360	Opération Mucelle – Immobilisations corporelles Constructions	- 2504.57	
21538-360	Opération Mucelle – réseaux divers	+ 2504.57	
2033-364	Opération salle d'animation – frais d'insertion	+ 856.94	
2188-364	Opération salle d'animation – autres immobilisations corporelles	+ 30 000	
020	Dépenses imprévues	- 32 386.94	
	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** les modifications telles que présentées ci-dessus par Monsieur le Maire ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de les appliquer.

### Délibération 95-2015

#### **Objet : Attribution marché mobilier pour la salle d'animation Jean-Antoine Lépine.**

Le marché public de type MAPA pour la fourniture de chaises, de tables et de chariots de manutention pour la salle d'animation, a été lancé du 6 au 23 novembre 2015.

La commission MAPA s'est réunie le 26 novembre 2015.

Plusieurs entreprises ont candidaté :

- Rodet
- Arro
- Le Bureau Européen
- Espace et Fonction
- Technic bureau
- Altrad diffusion
- Ain bureau Class
- Vachoux
- DPC (pli arrivé hors délai)

La commission MAPA souhaite choisir l'entreprise ALTRAD DIFFUSION.

Les critères de sélection étaient le prix, la qualité et les délais de livraison. Cette entreprise allie un ensemble de points forts sur les trois critères.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

- **ATTRIBUE** le lot unique à l'entreprise ALTRAD DIFFUSION pour un montant de 20 356.55 HT soit 24 427.86 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

**Débat :** Michel PETER demande s'il y a un nouveau devis ? Claude CHAPPUIS répond qu'il en a reçu un avec des tampons supplémentaires pour les chaises. Il va demander la gratuité des tampons.

Christian JOLIE demande si l'offre la moins disante a été choisie ? David PERAY répond que non, ils ont choisi le meilleur rapport qualité prix. Les moins chers étaient vraiment très bas de gamme. Frédéric PERICARD rappelle que les chaises et tables actuelles n'avaient pas de mécanismes et ont duré trente ans. Emmanuelle JAN ajoute que les chaises et les tables ont été essayées par la commission MAPA. Christian JOLIE confirme que c'est important de ne pas toujours choisir le moins disant et d'exiger de la qualité. Emmanuelle JAN précise qu'il y avait souvent le même modèle de produit à des prix différents.

<b>Délibération 96-2015</b>
-----------------------------

**Objet : Longueur de la voirie communale – modification.**

Jusqu'à présent la longueur de la voirie communale était de 15 996 mètres.

La commune ayant récupéré la rue des Noisetiers d'une longueur de 75 mètres, il convient de modifier la longueur de la voirie communale.

Cette donnée est importante car elle permet de calculer la répartition de la dotation globale de fonctionnement pour l'année 2016, la délibération modifiant la longueur de la voirie communale doit ainsi être prise avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la nouvelle longueur de la voirie communale soit 16 071 mètres.

**Débat :** Claude CHAPPUIS informe les élus que certaines communes comme Grilly font entrer les voies de lotissements dans leur longueur de voirie afin de toucher plus de DGF. Christian JOLIE demande si c'est une bonne chose pour la commune de récupérer toutes les voies des lotissements sachant qu'il faudra ensuite les entretenir. Claude CHAPPUIS est d'accord avec Christian JOLIE.

<b>Délibération 97-2015</b>
-----------------------------

**Objet : Approbation devis rideaux de scène – Tamtam.**

Sur le rapport de David PERAY et Claude CHAPPUIS.

Plusieurs devis ont été demandé afin d'installer un rideau de scène dans la nouvelle salle d'animation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le devis de l'entreprise Tamtam pour un montant de 10 562.88€ TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce devis.

**Débat :** David PERAY explique le dossier. Un premier devis avait été reçu avec un rideau motorisé. Il a fait baisser le prix. Michel PETER demande quelle est la durée de la garantie ? David PERAY répond qu'elle est de un an. Frédéric PERICARD demande si ces rideaux sont anti feu ? Fabien BELOTTI confirme qu'ils sont aux normes. Christian JOLIE dit que, dans les délibérations, il serait bien d'avoir les prix des autres devis. Il rappelle que si la commune a des contrôles, il faudra se justifier.

<b>Délibération 98-2015</b>
-----------------------------

**Objet : Approbation devis projecteurs – Tamtam.**

Sur le rapport de David PERAY et Claude CHAPPUIS.

Plusieurs devis ont été demandé afin d'installer des lumières/projecteurs dans la nouvelle salle d'animation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le devis de l'entreprise Tamtam pour un montant de 6 701,90€ TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce devis.

<b>Délibération 99-2015</b>
-----------------------------

**Objet : Redevance pour l'Occupation Provisoire de Domaine Public (ROPDP) – GRDF et ERDF – Fixation du montant.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de la publication du Décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Il lui est proposé de fixer le montant de la redevance due, dans ce cas, par GRDF, en application du décret ci-dessus mentionné, à savoir :

*« Art. R. 2333-114-1. - La redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages **des réseaux de transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz**, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz, est fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant :*

$$PR'=0,35 \text{ € (plafond autorisé)*L}$$

*Où « PR' », exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine public ;*

*Et « L » représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.*

\*\*\*\*\*

Il lui est également proposé de se prononcer sur le montant de la redevance provisoire de son domaine public due par ErDF pour les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau public de transport d'électricité, également en application du décret ci-dessus mentionné, à savoir :

« Art. R. 2333-105-1. - La redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages **du réseau public de transport d'électricité** est fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant :

$$\ll PR'T = 0,35(\text{plafond autorisé}) * LT$$

Où « PR'T », exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par le gestionnaire du réseau de transport d'électricité ;

Et « LT représente la longueur, exprimée en mètres, des lignes de transport d'électricité installées et remplacées sur le domaine public communal et mises en service au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

**DECIDE de fixer les redevances pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux :**

- A 0,35 € par mètres (montant plafond) pour les travaux sur des ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz ;
- A 0,35 € par mètres (montant plafond) pour les travaux sur des ouvrages du réseau public de transport d'électricité.

Délibération 100-2015

**Objet : Résidences secondaires – majoration de la taxe communale d'habitation.**

Sur le rapport de Claude CHAPPUIS,

Vu l'article 1407 ter du code général des impôts,

Parmi les spécificités du Pays de Gex, les vraies fausses résidences secondaires occupent une place de choix. La commune de Challex n'est pas épargnée et comptabilisait 64 résidences secondaires lors du recensement du début de l'année 2015.

Dans un souci d'équité, le législateur a prévu à l'article 1407 ter du code général des impôts de permettre au Conseil municipal de majorer de 20% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des « logements meublés non affectés à l'habitation principale ». Monsieur le Maire souhaiterait que cette mesure soit prise ce jour en Conseil municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de majorer la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.
- **CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**Débat :** Frédéric PERICARD demande si les habitants en résidence secondaire sont assujettis à la redevance incitative ? Claude CHAPPUIS répond qu'ils payent la même chose que les autres. Fabien BELOTTI ajoute qu'en effet, étant donné le grand nombre de fausse résidence secondaire, c'est normal qu'ils paient plus cher de taxes. Ils participent ainsi aux activités de la commune. Claude CHAPPUIS informe qu'à Ornex, ils ont récupéré ainsi 17 000€. Christian JOLIE ajoute que Pierre DUMAREST parlait de 22 000€ de mémoire. Emmanuelle JAN demande ce qu'il va se passer pour les personnes en « vraie » résidence secondaire ? Claude CHAPPUIS répond qu'ils paieront plus cher. Christian JOLIE demande quelle sera la recette pour la commune ? Michel PETER répond que le calcul est en cours avec Charlotte BREUILH.

#### Questions diverses

☛ Claude CHAPPUIS informe Frédéric PERICARD qu'un rendez-vous avec l'aubergiste sera pris dès que possible, Charlotte BREUILH s'en occupe.

☛ Sophie COLLET parle du repas de la Grappe, toutes les personnes souhaitant y aller devront lui envoyer un mail.

☛ Christian JOLIE souhaite évoquer le courrier adressé par Point-Virgule à tous les élus. Claude CHAPPUIS répond qu'elle était destinée à la remarque de Brigitte FLEURY dans un des comptes rendus de conseil. Claude CHAPPUIS trouve cela aberrant. Valérie BURINE ajoute que Brigitte FLEURY n'est pas contre la bibliothèque, attention aux propos des élus dans les comptes rendus, cela peut porter à confusion. Denis RAQUIN confirme que les propos ont été mal interprétés et rappelle le travail indispensable que réalisent les bénévoles pour la bibliothèque. Claude CHAPPUIS ajoute qu'il avait déjà prévenu les membres de la bibliothèque qu'il trouvait que les heures d'ouverture étaient trop peu nombreuses (6 h par semaine pendant les périodes scolaires). Les élus débattent de ce sujet. Emmanuelle JAN ajoute que ce courrier est très bien car il a permis de clarifier le travail réalisé en dehors des heures d'ouverture au public.

☛ Christian JOLIE souhaite évoquer le courrier concernant le projet « Les Vignes du Léman », il demande si une réponse sera faite ? Claude CHAPPUIS répond qu'une réponse sera bien entendu faite.  
Un débat s'instaure sur ce projet.

---

**Prochain Conseil municipal le 4 janvier 2016**

**La séance est levée à 22h22.**